

**Arrêté relatif à la composition  
de la Chambre de Commerce et d'Industrie  
Territoriale du Var**

Vu le code de commerce, et notamment ses articles L. 713-11 à L. 713-13, R. 711-47 et R. 713-66 ;

*Vu la délibération de la CCI de région prise en assemblée générale électronique du 8 au 10 février 2021 de retenir deux sous-catégories dans les catégories commerce, industrie et services ;*

Vu la délibération de la chambre de commerce et d'industrie Territoriale du Var prise en assemblée générale électronique du 25 au 30 mars 2021 proposant le nombre *et* la répartition de ses sièges entre catégories *et sous-catégories professionnelles*

Vu l'étude de pondération transmise le 26 mars 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale aux affaires régionales,

**ARRETE**

**Article 1**

Le nombre de membres de la chambre de commerce et d'industrie Territoriale du Var à élire lors du scrutin de 2021 est fixé à **50**.

**Article 2**

La répartition des sièges de la CCIT du Var à pourvoir entre les catégories *et les sous-catégories professionnelles* est établie conformément au tableau ci-dessous :

<b>Catégories</b>	<b>Sous catégories</b>	<b>Nombre de sièges</b>	<b>Total</b>
INDUSTRIE	<i>0 à 9 salariés</i>	6	<b>11</b>
	<i>10 et plus</i>	5	
COMMERCE	<i>0 à 5 salariés</i>	9	<b>17</b>
	<i>6 et plus</i>	8	
SERVICES	<i>0 à 5 salariés</i>	11	<b>22</b>
	<i>6 et plus</i>	11	

### Article 3

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2016 relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Var est abrogé à compter de l'installation des membres élus à l'issue du scrutin de 2021.

### Article 4

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Var sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes Côte d'Azur dont ampliation sera adressée :

- Au préfet de département du Var
- Au directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- Au président de la CCIT du Var
- A la direction générale des entreprises ([election-cci.dge@finances.gouv.fr](mailto:election-cci.dge@finances.gouv.fr))
- A CCI France

Marseille, le **20 AVR. 2021**

Christophe MIRMAND